Parvis de l'Hôtel de ville de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA). **L'opération *«Permis de construire»***
, commencée le 20 octobre, est prolongée jusqu'au 4 novembre 2016
. Dans cette optique, des guichets y sont placés à l'intention des citadins voulant régulariser leur construction. Jusqu'ici, sur les 168.000 maisons construites, seules 400 demandes sont parvenues au sein de la CUA. Cette opération
«Permis de construire»
organisée par la CUA a pour objectif de permettre la régularisation de la situation et la vérification des constructions illicites.

Pour ceux qui ont déjà un permis de construire, aucun problème, il suffit d'aller déposer leur dossier. Pour les autres, très nombreux, voici ce qu'ils doivent effectuer, quelle que soit l'année de construction de leur maison. Fournir un dossier comprenant: **un certificat d'immatriculation ou de situation juridique ; une copie du titre foncier avec présentation du plan officiel du terrain et une copie de leur carte d'identité nationale**
. Lorsque le dossier est complet, il doit être remis à l'hôtel de ville avec le paiement de 200.000 ariary, coût du dépôt de ce dossier.

La validité du permis de construire dure une année et la redevance à payer pour un permis de construire est de 2.500 Ariary par mètre²/plancher/étage. Passé le 4 novembre 2016, ceux qui sont venus auprès de la commune peuvent continuer la préparation des éléments composants leur dossier. Cependant, la CUA a le droit de procéder à la démolition des constructions de ceux qui n'ont pas procédé à la régularisation de leur permis de construire.

Attention : Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés pas plus que les fausses déclarations.

Jeannot Ramambazafy